

**Note FFBB :** En France, cet article 45.12 ne s'applique pas dans les championnats de France, régionaux et territoriaux. L'usage de l'arbitrage vidéo est permis uniquement dans les Championnats Jeep Elite et Pro B dans les conditions restrictives des statuts et règlements de la LNB, art.312.6 des règlements 2018-2019.

46.13 Quand le panneau est équipé de bandes lumineuses jaunes ou rouges, autour et sur le haut de son périmètre, l'allumage de ces bandes prend le pas sur les signaux sonores des chronomètres de jeu et de tir.

46.14 Après en avoir été notifié par le chronométreur, le crew chief doit siffler avant le premier et le troisième quart-temps quand il reste 3 minutes et 1 minute 30 secondes avant le début du quart-temps. Il doit aussi siffler avant le second et le quatrième quart-temps, et chaque prolongation quand il reste 30 secondes avant le début du quart-temps ou de la prolongation.

46.15 L'arbitre a le pouvoir de prendre toute décision sur tout point non spécifiquement couvert par ce règlement.